



CSE
SNCF
HOLDING

PARIS le 5 décembre 2024



26/11/2024 FOCUS CSSCT SÛRETÉ

À la suite du droit d'alerte déposé le 19 septembre 2024 par les membres de la CSSCT de l'UNSA-Ferroviaire, la Direction de la Sûreté a sollicité les DZS¹, les DZSa², les RSMD³ et les référents "tenue" des DZ⁴ leur demandant dans les meilleurs délais de :

- Vérifier la présence de l'étiquette d'identification sur chaque pack balistique (côté face et côté dos) ;
- Recoller avec du scotch double face les étiquettes décollées encore présentes dans la housse ;
- Recenser les packs balistiques sans étiquette (quantité, taille, lieu d'affectation, nom et prénom de l'agent doté, si un suivi a été effectué).

#1 GILETS PARE-BALLES



À date, le recensement complet de deux DZS ainsi que celui de 2/3 des effectifs propres à la DDS⁵ a été réalisé : l'objectif est d'assurer un recours global unique auprès du fournisseur.

Il est à retenir que les packs classe IIIa sont réversibles. Seuls les packs 2022 sont impactés, ce qui a été confirmé lors des premiers recensements.

Les packs classe II ne sont pas réversibles. L'absence d'étiquette rend impossible la distinction entre le côté corps et le côté extérieur.

En conséquence, 34 packs classe II ont été retirés et réexpédiés au fournisseur.

Les agents concernés utilisent leur pack de classe IIIa en attendant le remplacement de leur pack classe II.

POUR MOI,
C'EST L'UNSA !

■ Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS
www.unsa-ferroviaire.org



uriel.l@unsa-ferroviaire.org



trouchot.d@unsa-ferroviaire.org



mazery.s@unsa-ferroviaire.org



somprou.p@unsa-ferroviaire.org



Les membres de l'UNSA-Ferroviaire ont demandé et obtenu :

- Qu'une communication sur l'importance du sens des packs balistiques classe II soit transmise aux DZ ;
- Que la traçabilité dans Ic@re soit déclinée à l'ensemble des DZ, et que celle-ci soit réalisée par les pôles armement et non par les DPX⁶ et les aDPX⁷ déjà surchargés de travail.

#2

REX BRASSARDS CHEFS DE MISSION

Lors de la CSSCT du 8 août, la direction nous avait présenté une note de service concernant le brassard chef de mission et chef de dispositif. Suite à notre scepticisme quant à la pertinence de ce dispositif, la direction est revenue vers nous pour un REX⁸, lors de la CSSCT du 26 novembre 2024.

Dès le mois d'août, nous avons indiqué que ce dispositif était inadapté et décrié en interne. Même si nous pouvions comprendre que nos partenaires avaient besoin d'une telle identification, nous faisons le constat que ce brassard ne faisait pas du tout l'unanimité chez les agents de terrain.

Lors de cette CSSCT, la direction a reconnu des problèmes de format et de qualité en trois points :

- **La qualité et la matière** : la couleur (le blanc étant salissant), la résistance à la sudation et au lavage ;
- **L'ergonomie** : la taille unique difficile à installer seul, l'inconfort lors des différents mouvements de bras ;
- **L'identité visuelle** (la notion de chef de dispositif étant incomprise par les partenaires régaliens).



Position UNSA Les membres de l'UNSA-Ferroviaire ont rappelé leur position

quant à une identification plus simple, moins contraignante et moins coûteuse, par exemple, par la pose d'un écusson rectangulaire "chef de mission" sous forme de scratch.



Lexique :

- | | |
|---|----------------------------------|
| 1 Directeur/Directrice de Zone Sûreté | 4 Direction de Zone |
| 2 Directeur/Directrice de Zone Sûreté adjoint(e) | 5 Direction de la Sûreté |
| 3 Responsable de pôle Métier Sécurité Déontologie | 6 Dirigeant de proximité |
| | 7 Adjoint dirigeant de proximité |
| | 8 Retour d'expérience |